



**Conseil national
de l'information statistique**

Montrouge, le 25 mars 2026

N° 27 / H030

Commission Environnement et développement durable

Programme statistique 2026

Services producteurs intégrés dans ce programme :

MINISTÈRES DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE – Commissariat général au développement durable (CGDD) – Service des données et études statistiques (SDES) – Sous-directions de l'information environnementale, des statistiques des transports et des statistiques de l'énergie

CENTRE D'ÉTUDES ET D'EXPERTISE SUR LES RISQUES, L'ENVIRONNEMENT, LA MOBILITÉ ET L'AMÉNAGEMENT (CEREMA) – Enquêtes mobilité certifiées cerema (EMC²)

Pour information :

Des programmes de travail d'autres services producteurs peuvent concerner le champ de cette commission mais sont présentés dans d'autres commissions du Cnis, notamment :

- le programme du service producteur « MINISTÈRES DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE – Commissariat général au développement durable (CGDD) - Service des données et études statistiques (SDES) - Sous-direction des statistiques du logement et de la construction » est présenté dans celui de la commission Démographie et questions sociales ;
- le programme du service producteur « MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE - Service de la statistique et de la prospective (SSP) » est présenté dans celui de la commission Entreprises et stratégies de marché ;
- le programme du service producteur « MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES Insee - Direction des études et synthèses économiques - Département de la conjoncture - Division des enquêtes de conjoncture » est présenté dans celui de la commission Entreprises et stratégies de marché.

Note de lecture

Dans ce programme de travail, les producteurs ont indiqué les opérations et travaux faisant référence aux avis du programme de moyen terme 2024-2028 du Cnis. Ces avis sont repérés de la manière suivante :

AVG : Avis généraux

EDD : commission Environnement et développement durable

Les textes des avis généraux, des avis de la commission Environnement et développement durable et des avis cités dans ce bilan figurent en annexe.

MINISTÈRES DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
Commissariat général au développement durable (CGDD)
Service des données et études statistiques (SDES)

Sous-directions de l'information environnementale, des statistiques des transports
et des statistiques de l'énergie

0. Orientations pour 2026

La production statistique du Sdes est en large partie récurrente et donne lieu à la diffusion de nombreuses données de périodicité variable, souvent régies par des règlements européens. Au-delà de cette production, les principaux travaux programmés en 2026 sont les suivants :

Dans le **domaine de l'énergie**, l'enrichissement des données existantes et l'expertise de nouvelles bases de données constitueront des enjeux importants pour répondre aux demandes croissantes au sein du ministère comme des institutions internationales, pour le suivi de la production d'hydrogène, des consommations énergétiques sectorielles, et de la rénovation énergétique. Les travaux nouveaux porteront notamment sur l'ammoniac et les e-fuels pour enrichir le bilan de l'énergie et sur l'enrichissement des données locales de consommation d'énergie pour pouvoir les apparier avec d'autres base, et suivre plus précisément la consommation d'énergie des bâtiments publics. S'agissant de la rénovation énergétique, les résultats de l'enquête Trelo 2023 seront publiés et permettront de réviser les coefficients pour le calcul des gains d'énergie conventionnels liés aux rénovations. La préparation de la prochaine enquête Trelo 2027 se poursuivra et les données des CEE dans le tertiaire seront expertisées.

Dans le domaine des transports, le répertoire statistique des véhicules routiers continuera à être enrichi avec de nouvelles sources (aides à l'achat, véhicules assurés), ce qui permettra de documenter le profil des ménages bénéficiaires des aides à l'achat d'un véhicule neuf et de diffuser de premiers résultats sur le parc de deux-roues. Concernant le transport de marchandises, la refonte du système de collecte et de gestion de l'enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises (dite TRM), lancée en 2025, s'achèvera en 2026. S'agissant des mobilités, la nouvelle édition de l'enquête mobilité des personnes entrera dans sa phase finale avec une collecte prévue entre la mi-2026 et la mi-2027. Plusieurs études nouvelles seront conduites, notamment sur les mobilités sociales et professionnelles des conducteurs de transport de marchandises, le marché de l'occasion des véhicules électriques, la projection du parc de voitures à l'horizon 2050, le travail de nuit des chauffeurs de VTC.

Dans le domaine environnemental, le bilan annuel environnemental, à paraître début 2026, sera réorganisé et enrichi de nouvelles fiches pour offrir un panorama plus complet des dépenses de protection de l'environnement, de l'état des écosystèmes et des interactions entre l'environnement et l'économie. S'agissant des comptes de l'environnement, la préparation du nouveau rapportage relatif aux comptes des écosystèmes se poursuivra avec l'exploration de quatre « services écosystémiques » supplémentaires. Les travaux sur les investissements climat seront consolidés. Les données de l'enquête sur les déchets et déblais du BTP, conduite en 2025, seront traitées en 2026 avec une première valorisation prévue pour la fin de l'année. En 2026, de nombreuses publications nouvelles seront finalisées, notamment sur l'environnement en outre-mer, la pollution chimique des eaux souterraines, l'assainissement, l'empreinte macroéconomique du tourisme.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2026

Sont présentés dans ce chapitre les travaux et projets principaux du service qui débiteront en 2026, c'est-à-dire dont l'instruction démarrera en 2026.

Sont également rappelés les projets majeurs du service, dont l'instruction ou le déploiement se poursuivra en 2026 ou qui entreront en production en 2026.

Les travaux permanents ne sont pas listés ici.

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Énergie

L'enquête sur les travaux de rénovation énergétique des logements (Trelo) suscitera divers travaux en 2026. Les premiers résultats de l'enquête 2023 seront publiés au premier semestre tandis que la préparation de la prochaine enquête Trelo 2027 se poursuivra avec un test de l'enquête au premier semestre 2026. Cette enquête en population générale est la seule source d'information qui couvre l'ensemble de la rénovation, qu'elle soit aidée ou non. Elle permet de quantifier et qualifier les rénovations énergétiques réalisées sur les logements, et contribue à appréhender l'impact, sur le terrain, des politiques nationales et locales d'encouragement à la rénovation énergétique des logements. Les gestes réalisés pour améliorer la performance énergétique des logements sont caractérisés finement, afin d'estimer les gains conventionnels d'énergie et d'émissions de GES¹ associés aux rénovations. L'édition 2027 de l'enquête sera réalisée pour la première fois par la filière d'enquête de l'Insee avec un protocole d'interrogation revu, associant web, téléphone et face à face. [EDD 6]

Transports

Pour répondre à la forte demande, tant au niveau national qu'europpéen, de mesurer régulièrement les comportements de mobilité et leur évolution, le Sdes collectera, à compter de la mi-2026, une nouvelle édition de l'enquête mobilité des personnes, faisant suite à celle de 2019. Au-delà de l'actualisation des principaux indicateurs de comportements de mobilité (parts modales, distances parcourues, taux de remplissage des véhicules particuliers, émissions de gaz à effet de serre), cette enquête permettra d'éclairer les changements de comportements induits par l'intensification du télétravail ainsi que l'évolution de la pratique des modes actifs et du covoiturage. Après la sélection du prestataire de collecte et la conduite d'un pilote en 2025, l'enquête passera devant le comité du Label en février 2026 puis la collecte de l'enquête se déroulera, par téléphone, entre avril 2026 et mars 2027. [EDD 8]

Environnement

L'enquête sur les déchets et déblais produits par les entreprises du BTP en 2024 (EDD), conduite en 2025, sera traitée en 2026. Cette enquête vise à disposer d'estimations plus fiables du gisement de déchets produits par les établissements des secteurs de la construction et de la dépollution, selon leur nature et leur mode d'élimination et du taux de valorisation matière du secteur du BTP, en vue notamment de rapportages à Eurostat. A compter de 2026, le service reprendra par ailleurs la collecte de l'enquête « ferrailles et vieilles fontes » auparavant déléguée à la fédération française des professionnels de l'extraction minière, de la métallurgie, de la sidérurgie et du recyclage des métaux (A3M).

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Énergie

Le Sdes a accédé en 2023 à des données de consommation d'électricité et de gaz d'un échantillon d'un million de ménages, appariées aux fichiers des bénéficiaires d'aides à la rénovation et à Fideli afin d'évaluer l'impact des rénovations sur les consommations réelles de gaz et d'électricité. Après une première étude en 2025 sur l'impact de l'isolation thermique, des analyses sur l'impact de l'installation de pompes à chaleur dans les maisons individuelles seront conduites en

¹Gaz à effet de serre

2026. Les travaux d'appariement des données de consommation réelles aux DPE se poursuivront en 2026 afin de comparer les consommations réelles et conventionnelles des logements. **[EDD 6]** Les travaux d'enrichissement de la **base des données locales de consommation de gaz et d'électricité** se poursuivront en 2026. L'objectif est notamment de collecter les Siret et les identifiants des points de livraison / points de comptage et d'estimation, ainsi que d'enrichir la collecte d'information sur les bâtiments publics.

Transports

Le **répertoire statistique des véhicules routiers (RSVERO)**, issu de l'appariement entre le fichier des cartes grises et les contrôles techniques, permet de suivre le parc des véhicules et les distances parcourues, ainsi qu'après enrichissement, les émissions de gaz à effet de serre. Depuis 2024, le rapprochement entre ces données et celles sur la composition et le niveau de vie des ménages issues de la base Fideli, grâce à l'utilisation d'un code statistique non significatif, permet d'analyser le parc de véhicules et son renouvellement, selon le niveau de vie des ménages. Après un nouveau rapprochement en 2025 entre le répertoire RSVERO et les fichiers de l'Insee Sirius² et Lifi³ qui a conduit à la publication d'une étude sur le verdissement des flottes professionnelles, de nouveaux enrichissements du répertoire sont prévus en 2026. Ces enrichissements permettront de mener une étude sur le profil des ménages bénéficiaires en 2024 des aides à l'achat d'un véhicule neuf (bonus, prime à la conversion, leasing électrique), après rapprochement du répertoire RSVERO avec les données sur les aides à l'achat. De plus, une étude exploratoire, en lien avec l'Agira, sera conduite sur le parc des deux-roues en circulation, à partir du rapprochement entre le répertoire RSVERO et les données du fichier des véhicules assurés. Un premier bilan sera fait, par ailleurs, de la mise en oeuvre progressive du contrôle technique des deux-roues, trois-roues et quadricycles légers, rendu obligatoire par l'arrêté du 24 octobre 2023. **[EDD 8]**

Enfin, le système de collecte et de gestion de l'enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises (dite TRM), réalisée dans le cadre d'un règlement européen depuis 1978, est en cours de refonte. Ce projet, qui s'achèvera en 2026, a pour objectif de moderniser et d'améliorer la chaîne de production. **[EDD 7]**

Environnement

En préparation de la mise en place des comptes d'écosystèmes, le Sdes utilisera l'enquête Suivi de la Demande Touristique (SDT) de l'Insee afin d'estimer la part du tourisme dépendant de la nature et sa répartition selon les différents types de milieu naturel (forêts, plages, montagne, lacs et rivières...). **[EDD 2]**

S'agissant de l'usage et occupation du sol, les données de l'Occupation du sol à grande échelle (OCSGE) seront exploitées à des fins de production d'indicateurs sur l'artificialisation des sols, dans le cadre des nouveaux indicateurs de richesse, des indicateurs nationaux de suivi des objectifs de développement durable, et des indicateurs territoriaux de développement durable. **[AVG9]**

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

Énergie

Plusieurs investissements en 2024 et 2025 ont visé à préparer la réponse aux demandes internationales issues des nouveaux textes adoptés, en particulier la réalisation d'un **bilan de l'hydrogène**. La base de sondage de l'enquête sur la production d'hydrogène a ainsi été étoffée et des travaux de consolidation et d'adaptation des autres sources existantes ont été menés pour identifier l'hydrogène, ses usages et ses modes de production. Ces travaux se poursuivront en

²Système d'immatriculation au répertoire des unités statistiques

³Liaisons financières

2026, avec notamment l'objectif de compléter les données sur le dihydrogène avec des données sur l'ammoniac, les e-fuels et le méthanol.

Les travaux sur l'identification des **centres de données**, en vue de calculer leurs consommations énergétiques à partir notamment des données locales d'énergie et la base Operat, ont donné lieu à une première publication en 2025. Ces travaux se poursuivront en 2026, en lien avec Enedis, avec pour objectif de faciliter l'actualisation du répertoire de centres de données.

Environnement

Le travail sur l'élaboration d'un indicateur **fragmentation des espaces**, réalisé en 2025, donnera lieu à publication en 2026. **[EDD 3]**

S'agissant de l'eau, une publication retracera l'évolution de la qualité des **eaux souterraines** sur la période 1990-2024, à partir de la base de données Ades. Suite au travail de France Stratégie (désormais Haut-commissariat à la Stratégie et au Plan, HCSP) sur l'utilisation de la ressource en eau à l'horizon 2030-2050, le Sdes retravaillera en 2026 sur les coefficients prélèvement/consommation par activité afin de mieux estimer la consommation d'eau. **[EDD 4]**

Concernant les **sols**, le Sdes travaillera à la mise en œuvre du cadre de surveillance de la santé des sols, fixé dans la nouvelle directive européenne 2025/2360 du 12 novembre 2025 relative à la surveillance et à la résilience des sols. La première campagne de mesure devra être achevée avant fin 2030 pour un rapportage complet avant juin 2032.

Plusieurs éclairages spécifiques sont prévus sur les **émissions de GES et l'empreinte carbone**. Une publication de synthèse, à visée essentiellement pédagogique, analysera l'évolution des émissions de GES liées à l'utilisation des Terres, Changements d'Affectation des Terres et de la Forêt (UTCATF). En lien avec l'Insee, une analyse de l'empreinte macroéconomique du tourisme sera publiée et une analyse de l'empreinte macroéconomique de la santé sera envisagée. **[AVG 1 ; EDD 1]**

S'agissant des formations, un travail sera conduit en lien avec les Carif-Oref⁴ pour développer un indicateur sur les **formations maritimes** en France.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Environnement

Le Sdes poursuivra ses travaux sur les **métiers stratégiques pour la transition écologique**, en proposant au Cnis la création d'un groupe de travail pour établir un cadre de référence partagé sur l'identification statistique des métiers et compétences appelés à se transformer pour répondre aux enjeux de la transition écologique.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Le catalogue des données mises à disposition *via* l'outil Dido (Diffusion de données) du Sdes sera enrichi avec la mise en ligne de nouveaux jeux de données.

Développement durable

Des rapports territoriaux de développement durable seront produits dans l'outil de cartographie interactive du Sdes (<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/cartographie-interactive>). Ces rapports seront générés automatiquement à partir des indicateurs territoriaux de développement durable co-produits avec le PSAR de Lyon (kit ITDD) **[AVG 8]**

⁴Centre animation ressources d'information sur la formation/Observatoire régional emploi formation

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2026

Nom et finalité du dispositif final	Fichier 1		Fichier 2		Champ du fichier résultant de l'appariement
	Nom du fichier	Propriétaire	Nom du fichier	Propriétaire	
Parc de véhicules des ménages et nouvelles immatriculations : connaître les caractéristiques et le niveau de vie des ménages qui détiennent le parc de véhicules (voitures et véhicules utilitaires légers) et des nouveaux acquéreurs pour aider à définir/évaluer les politiques publiques con-cernées (types de ménages affectés par la transition écologique, primes à la conversion, bonus/malus, etc.).	RSVERO : répertoire statistique des véhicules routiers	Sdes	Fidéli : fichier démographique sur les logements et les individus	Insee	Véhicules immatriculés en France

**CENTRE D'ÉTUDES ET D'EXPERTISE SUR LES RISQUES, L'ENVIRONNEMENT,
LA MOBILITÉ ET L'AMÉNAGEMENT (CEREMA)**

Enquêtes mobilité certifiées cerema (EMC²)

0. Orientations pour 2026

Travaux de collecte :

Comme les années précédentes le Cerema accompagne la mise en place, le déroulement et le post traitement d'enquête EMC² (Enquête Mobilité Certifiées Cerema) pour les collectivités productrices selon la méthodologie Cerema. Le Cerema peut mener des expérimentations avec certaines collectivités.

Pour rappel : avis d'opportunité ici <https://www.cnis.fr/wp-content/uploads/2024/01/ao-2023-cerema-emc2.pdf>

L'actualité peut être suivie ici : <https://www.cerema.fr/fr/actualites/actualite-emc2-enquetes-cours-derniers-resultats>

Avec un délai d'un an, ces enquêtes EMC² sont livrées à la plate forme SHS Progedo Quételet qui met à disposition l'information pour les chercheurs.

Avec une posture un peu différente, le Cerema accompagne également Idfm pour le suivi et le traitement de son enquête en continu EGT sur l'IDF. Voir avec eux pour la production de cette fiche car nous ne maîtrisons pas la diffusion des résultats.

En continuité :

Réalisation des EMC² « attendues » compte tenu de leur période de réalisation décennale cf. <https://www.cerema.fr/fr/actualites/actualite-emc2-enquetes-cours-derniers-resultats>

notamment pour cette année :

- pour Lille (décalage d'un an), Lyon, Cherbourg, Avignon, Dunkerque, Blois, La Rochelle, Rochefort : les premiers résultats de collecte seront diffusés fin 2026 ;
- pour département Haute Savoie, Guyane, Rouen, Limoges : démarrage dernier trimestre 2026, diffusion courant 2027.

Opération plus ponctuelle dans un cadre européen :

- une enquête « Fréquence + » sur Grenoble : mini enquête pour faire un point intermédiaire entre 2 EMC², diffusion fin 2026 ;
- réalisation d'une enquête proche des EMC² sur la Région Aura : diffusion fin 2026 ;
- réalisation d'une enquête de mobilité présentielle durant la période estivale sur l'agglomération de Toulon : le Cerema accompagne la collectivité sur les méthodes, à voir avec elle pour la diffusion des résultats.

Travaux expérimentaux :

- exploitation du recueil de mesure de la mobilité grâce à une application de collecte GPS auprès d'un sous échantillon de l'EMC² de Lille (après Toulouse)
- Présentation au JMS2025.

Travaux de diffusion :

- diffusion minimal sur transport.gouv des résultats standards et agrégés des EMC² : toujours en cours
- rénovation du Si de production des enquêtes afin de faciliter l'accès aux données détaillées des collectivités : prestataire recruté, développements en cours

1. Travaux nouveaux et projets pour 2026

Sont présentés dans les cinq parties de ce chapitre les travaux et projets **principaux** de votre service qui débuteront en 2026, c'est-à-dire dont l'**instruction démarrera en 2026**.

Les travaux permanents ne sont pas listés ici.

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Consulter le lien : <https://www.cerema.fr/fr/actualites/actualite-emc2-enquetes-cours-derniers-resultats> (AVG1, AVG8)

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Sans objet.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Le Cerema continue à expérimenter la mesure de la mobilité par application GPS afin de compléter la connaissance de la mobilité donnée par les EMC² ; à ce jour, la difficulté à collecter un échantillon massif à moindre coût ne permet pas de « remplacer » les EMC² classiques.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Sans objet.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Démarrage de la rénovation du SI EMC² (chantier sous traité sur 2 ans au moins) :

- mise en base de données relationnelles des EMC² (outil Rimes)
- mise en place d'un outil de tabulation complexe pour les collectivités permettant de favoriser l'exploitation à façon des EMC² (outil Poeme) (AVG8)

Mise à disposition des tableaux standards des EMC² sur <https://transport.data.gouv.fr/> (AVG8)

Annexe 1 - Avis généraux de moyen terme 2024-2028 du Cnis

(liste exhaustive)

Rendre compte d'un monde qui se transforme

AVG1. Mesurer la transition écologique et rendre compte de ses enjeux économiques et sociaux

Le Conseil salue les travaux de la statistique publique réalisés pour suivre la transition écologique et les mesures prises pour limiter les effets du réchauffement climatique. Il souligne la nécessité de poursuivre ces travaux et de compléter les statistiques actuelles, dans une approche systémique.

Le conseil demande que les statistiques macroéconomiques prennent davantage en compte les atteintes à l'environnement, au-delà de la performance économique, dans un cadre conceptuel cohérent avec la comptabilité nationale. Il recommande d'enrichir les comptes économiques de l'environnement.

Il souhaite également que les statistiques publiques puissent éclairer les différences de situation et de comportement des agents économiques (entreprises, ménages, acteurs publics) et des territoires vis-à-vis de la transition écologique (émissions de CO₂, coût et bénéfices de la transition...) et constituent des référentiels pérennes permettant d'éclairer les choix publics et privés.

AVG2. Mesurer la transformation numérique de l'économie et de la société

Les processus numériques modifient en profondeur les échanges économiques et sociaux, rendant certaines métriques obsolètes, telles les approches statistiques sectorielles du numérique.

Le conseil recommande que les statistiques publiques permettent de suivre la numérisation de l'économie et ses impacts, dans un cadre harmonisé au plan international. Il invite notamment à compléter les statistiques macroéconomiques au regard des nouveaux biens et services numériques et à observer la transformation numérique des entreprises. Il encourage également les mesures des compétences numériques des personnes et de l'impact du numérique sur le bien-être et les conditions de vie, ainsi que sur l'accès aux services publics.

AVG3. Inscrire la statistique publique dans une perspective internationale

Le phénomène mondial des économies en crise et les enjeux environnementaux augmentent le besoin de placer les travaux de la statistique publique dans une perspective plus large, européenne voire internationale.

La statistique publique doit continuer de prendre une part active dans les travaux internationaux et européens qui conduisent à la définition de normes statistiques s'imposant aux producteurs. Dans ce cadre, le Conseil souhaite que les besoins des utilisateurs de statistiques nationales et européennes soient davantage pris en compte dans l'élaboration des programmes statistiques européens.

Le Conseil préconise d'approfondir et d'élargir le champ des travaux de comparaisons européennes ou internationales et de veiller, à cet effet, à améliorer et documenter la comparabilité des statistiques à une échelle européenne voire internationale.

AVG4. Rendre compte des enjeux générationnels dans les statistiques

Le vieillissement de la population a des répercussions sur l'ensemble de la société et sur l'économie. A l'autre bout de l'échelle, les jeunes (dont les enfants) ont subi de plein fouet la crise sanitaire avec des répercussions aussi bien sur leurs conditions de vie que sur leur parcours dans le système éducatif et leur insertion dans la vie professionnelle.

Le Conseil demande que les jeunes et les personnes âgées, des seniors au grand âge, fassent l'objet de travaux approfondis et que les statistiques soient mobilisées pour étudier des sujets tels que la pauvreté des jeunes (en particulier des étudiants), les conditions de vie par âge, le travail des seniors,

la santé et la dépendance. Il souhaite également que les conséquences économiques, sociales et sociétales du vieillissement de la population soient mieux documentées.

Il recommande que les statistiques couvrent mieux les populations des jeunes et des plus âgés, notamment par l'inclusion plus systématique des personnes vivant en collectivité (établissements médico-sociaux, résidences universitaires...).

Éclairer les débats dans une société complexe

AVG5. Enrichir les travaux sur les inégalités et les discriminations

Le Conseil se félicite des progrès réalisés en matière d'observation des inégalités, sur les plans macroéconomique et microéconomique.

Le Conseil recommande de poursuivre et développer les mesures des inégalités de toutes natures en mettant l'accent sur les inégalités d'accès (accès aux services publics, aux équipements, aux soins, fracture numérique...) ainsi que sur le cumul de différents types d'inégalités, leur évolution dans le temps et la reproduction des inégalités entre les générations.

Le Conseil sera attentif au suivi des conclusions du groupe de travail du Cnis sur l'observation des discriminations.

AVG6. Mieux éclairer les débats sur les mesures de l'inflation et du niveau de vie

La mesure de l'inflation par l'indicateur statistique principal qu'est l'indice des prix à la consommation donne lieu à des incompréhensions récurrentes du public. Si les conventions internationales qui le fondent ne sont pas contestables, un seul indicateur ne peut à lui seul résumer la diversité des modes de consommation, ni leur évolution.

Le Conseil souhaite que la statistique publique puisse apporter des approches complémentaires à la mesure de l'inflation pour éclairer des sujets en débat, notamment la composition du panier de biens et services retenus et les transformations de la consommation (transition écologique, numérisation de l'économie) ou encore les impacts individuels différenciés de l'inflation sur les niveaux de vie (selon la situation financière, la composition du ménage, le type de consommation, la localisation, le type d'habitat...).

AVG7. Mieux prendre en compte les besoins sociaux en matière de statistiques de santé et renforcer la coordination entre producteurs pour y répondre

La crise sanitaire a renforcé le besoin de disposer de données fiables, rapides et cohérentes sur l'état de santé de la population et l'offre de soins. Constatant plus généralement la difficulté des utilisateurs à appréhender l'ensemble des informations produites par les différents acteurs de la statistique publique, de la recherche épidémiologique ou d'autres administrations et leur articulation, le Conseil lancera, à l'issue de l'exercice d'état des lieux mené par le Système Statistique Européen, une concertation spécifique ou un groupe de travail, en vue de préciser le rôle de la statistique publique en matière de coordination des statistiques de santé, d'augmenter la visibilité des données existantes, de cerner les besoins statistiques insuffisamment couverts et de faire des propositions pour y répondre.

AVG8. Des données territoriales par et pour les territoires

Le Conseil note avec satisfaction les progrès réalisés dans l'élaboration d'outils qui permettent la mise à disposition d'informations plus riches et à des échelles territoriales plus fines avec un niveau de qualité suffisant tout en ayant conscience des enjeux de respect de la confidentialité.

Le Conseil recommande de poursuivre les efforts engagés pour produire plus systématiquement des statistiques à des échelles géographiques fines qui ne suivent pas nécessairement les découpages administratifs, avec un niveau de qualité suffisant.

Afin de pouvoir mieux comparer les territoires, le Conseil invite les producteurs nationaux ou locaux de statistiques à se coordonner et à améliorer la qualité des données produites (en matière notamment de couverture et d'harmonisation), et soutient le partage de bonnes pratiques entre producteurs.

Le Conseil recommande qu'une attention particulière soit apportée au suivi statistique de la transition écologique dans les territoires.

Innover pour mieux répondre aux besoins

AVG9. Donner un cadre à l'utilisation statistique de nouvelles sources de données

La crise sanitaire a renforcé l'intérêt de la mobilisation de l'ensemble des données disponibles, et notamment les sources privées, pour produire de manière réactive des statistiques adaptées et pertinentes.

Le Cnis demande que les administrations diffusant des statistiques d'intérêt général se coordonnent avec le service statistique public en matière de méthodes et de bonnes pratiques.

Il invite également le service statistique public et les détenteurs de données privées à établir des partenariats pour le partage de ces données en vue de développer de nouvelles statistiques en tant que de besoin. Il recommande de mettre en place un cadre adapté pour pérenniser l'utilisation des sources privées dans le contexte de l'évolution de la réglementation européenne. Le Conseil contribuera à assurer une concertation de qualité en amont sur les besoins et usages pertinents des données.

AVG10. Développer un cadre de référence et une déontologie adaptés aux appariements de données individuelles

Encouragé de longue date par le Cnis, le recours aux informations issues de sources administratives et aux appariements de données individuelles constitue aujourd'hui un moyen de développer et d'enrichir le système d'information statistique avec de multiples bénéfices pour la connaissance (croisement de thématiques, suivi longitudinal, précision augmentée...).

Le Conseil invite à harmoniser et standardiser les méthodes d'appariements dans un objectif de qualité.

Dans un contexte de facilité technique croissante des appariements de sources exhaustives, qui peuvent présenter des risques pour la sécurisation des données personnelles, il recommande, de définir et de mettre en place un cadre de référence et une déontologie adaptés à ces traitements de données, pour en assurer un haut niveau de sécurité et une bonne information du public, dans la suite des recommandations du groupe de concertation Résil.

AVG11. Faciliter l'orientation des utilisateurs dans les statistiques disponibles et poursuivre les efforts de pédagogie

Dans un contexte d'abondance d'informations chiffrées et de concurrence croissante sur le marché de l'information, les statistiques publiques doivent avoir valeur de référence et être aussi suffisamment visibles et accessibles.

Le Conseil souhaite que les utilisateurs puissent être orientés dans l'ensemble des statistiques publiques disponibles, en fonction de leurs besoins et de leurs usages.

Pour augmenter la confiance du public dans les statistiques officielles, il encourage également les démarches de communication pro-actives à destination des non-experts.

Annexe 2 - Avis de moyen terme 2024-2028 de la commission Environnement et développement durable du Cnis (liste exhaustive)

Comptes de l'environnement et empreinte carbone

Avis n° 1 : Mesurer l'empreinte carbone à différentes échelles

Le Conseil rappelle l'importance de mesurer l'empreinte carbone tant dans une approche macroéconomique (empreinte carbone de la France) que microéconomique (empreinte carbone des agents économiques).

Le Conseil recommande de poursuivre les travaux visant à améliorer la mesure de l'empreinte carbone macroéconomique en s'appuyant sur les données de la comptabilité nationale et des comptes nationaux étrangers et à mettre au point des indicateurs synthétiques reflétant l'arbitrage entre émissions carbone et activités économiques.

Il préconise de progresser dans l'analyse de l'empreinte par catégories de ménages et incite à consolider la méthodologie de calcul de cette empreinte.

Le conseil recommande que les données nécessaires à l'établissement de ces empreintes soient mises à disposition des chercheurs dans le respect du secret statistique.

Il insiste sur l'importance de disposer de résultats comparables au niveau international.

Avis n° 2 : Enrichir les comptes économiques de l'environnement

Le Conseil salue les travaux internationaux menés sous l'égide des Nations unies qui intègrent la comptabilité physique des écosystèmes naturels comme complément à la norme du système de comptabilité économique de l'environnement. Il souhaite que la statistique publique poursuive sa participation à ces travaux et aux travaux européens en cours.

Le Conseil recommande de renforcer les indicateurs sur l'état des écosystèmes, les comptes de flux de matières et les mesures des pressions et de poursuivre les travaux méthodologiques sur la valorisation du capital naturel, en favorisant la diversité des approches. Il encourage l'approfondissement des collaborations entre les chercheurs et la statistique publique française dans la perspective de l'élaboration de comptes des écosystèmes. Il souligne l'importance d'une mise en cohérence entre l'approche macroéconomique et la comptabilité environnementale des agents économiques.

Le Conseil encourage également une meilleure prise en compte de l'environnement dans toutes ses dimensions, y compris celle de la biodiversité, dans les statistiques macroéconomiques.

État de l'environnement

Avis n° 3 : Suivre l'état de la biodiversité

Au-delà de sa valeur intrinsèque, la biodiversité offre des biens irremplaçables et indispensables à notre quotidien. Les écosystèmes naturels procurent nourriture, matériaux, énergie, régulent les réserves d'eau et le climat, et sont source de bien-être et d'activités touristiques. Aux côtés de la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité représente un impératif moral et un enjeu majeur de la transition écologique.

Le Conseil souligne la nécessité de mieux connaître et suivre l'état de la biodiversité sur les territoires, les pressions qui s'exercent sur elle par l'activité anthropique et les impacts sur les services qu'elle fournit.

Le Conseil recommande un suivi régulier et le plus extensif possible, décliné et harmonisé par territoire permettant d'apprécier l'évolution des services écosystémiques, avec une attention particulière aux interconnexions entre les différentes composantes de la biodiversité. Il insiste sur la nécessité de rassembler les données permettant de caractériser statistiquement les apports différentiels des Solutions fondées sur la Nature (SFN) par rapport aux autres solutions envisageables.

Il encourage la poursuite de la coordination entre les organismes publics et associatifs pour une vision de l'ensemble des facteurs qui interagissent sur la biodiversité d'un territoire.

Avis n° 4 : Documenter les évolutions de la ressource en eau

L'eau est essentielle à la préservation des écosystèmes, à la production agricole... Elle est au cœur des interactions entre les systèmes humains et les systèmes naturels, par la pollution, les prélèvements bruts et nets.

Le Conseil affirme l'importance de documenter la question des ressources en eau, sur les aspects de la qualité de l'eau, des usages, de la quantité d'eau, de l'accès à l'eau et de son allocation et d'améliorer la robustesse des données pour apprécier l'évolution de cette ressource dans le cadre du changement climatique.

Le Conseil souhaite que les travaux, mobilisant de nombreuses sources de données à ce sujet, se poursuivent.

Le Conseil invite à enrichir la liste des indicateurs comparables au niveau international qui pourraient être produits régulièrement pour suivre la question de la ressource en eau.

Activités humaines et changement climatique

Avis n° 5 : Comment mesurer la sobriété ?

La sobriété est une des voies de la transition vers une société durable, notamment vis-à-vis des enjeux climatiques et de biodiversité. La mesure statistique de la sobriété n'est toutefois pas aboutie.

Dans ce contexte, le Conseil invite la statistique publique à conduire des travaux pour définir la sobriété et quantifier les évolutions des comportements en matière de sobriété des différentes catégories de ménages, des entreprises et des pouvoirs publics

Avis n° 6 : Mesurer la rénovation énergétique des bâtiments

La rénovation énergétique des bâtiments est un des vecteurs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques. Le Conseil souligne l'importance de disposer de statistiques permettant d'évaluer l'efficacité des gestes et des politiques de rénovation énergétique.

Le conseil incite les producteurs à combiner toutes les sources de données disponibles (données d'enquête, sources administratives, données privées de consommations d'énergie) pour mieux mesurer l'impact de la rénovation énergétique.

Avis n° 7 : Suivre l'évolution du transport de marchandises

La décarbonation du secteur des transports représente un enjeu important dans la lutte contre le changement climatique.

Compte tenu de l'importance du transport de marchandises, le Conseil encourage les travaux visant à mieux mesurer le développement de la multimodalité dans ce secteur ainsi que les flux logistiques et leur évolution (dans un contexte notamment de développement du e-commerce). A cet égard, l'exploration de nouvelles sources de données, y compris privées, comme les traces numériques et la

numérisation des documents de chargement, est encouragée, de même que l'analyse des expériences d'autres pays.

Avis n° 8 : Observer la mobilité des personnes et son impact sur les émissions de CO₂

La décarbonation des transports doit passer par l'évolution des modes de transport et des flux de mobilité des personnes.

Le Conseil souhaite que toutes les sources d'informations disponibles soient mobilisées pour observer les pratiques de mobilité des personnes et pour calculer les émissions de CO₂ associées. Il souligne l'importance de prendre en compte les dimensions sociale et territoriale dans ces travaux, dans la mesure où les politiques de mobilité doivent nécessairement prendre en compte ces deux dimensions.

Par ailleurs, il préconise que soient produites les statistiques nécessaires aux analyses coûts-bénéfices pour les ménages de la transition écologique dans les transports (notamment par le développement de la voiture électrique, du vélo, etc.).

Avis n° 9 : Inégalités socioéconomiques, changement climatique et biodiversité

La lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité nécessitent de prendre en considération des objectifs d'efficacité environnementale, d'efficacité économique et d'équité, parfois difficilement réconciliables.

La dégradation de la biodiversité et le dérèglement climatique ont des répercussions d'ampleur inégale selon les différentes catégories de ménages. Les politiques de transition écologique sont susceptibles de provoquer des inégalités entre les ménages. Il est important que le système statistique puisse fournir suffisamment d'informations pour éclairer ces enjeux redistributifs de la transition écologique dans ses différentes dimensions.

Le Conseil recommande ainsi d'éclairer le lien entre l'environnement, la transition écologique et la situation socio-économique et géographique des individus sous différents angles : expositions aux risques naturels, inégalités environnementales, contributions aux émissions de CO₂, impacts des mesures de transition par catégories de ménages, capacité à financer des dépenses liées à la transition climatique, notamment. Le Conseil soutient les travaux d'analyse distributionnelle de l'empreinte carbone (cf. avis 3 de la commission).

Avis n° 10 : Santé et environnement

L'environnement est un déterminant majeur de la santé humaine, à travers différents facteurs : la qualité des milieux (air, eau, etc.), la pollution, les nuisances (bruit, insalubrité, etc.), les variations climatiques... Les activités humaines peuvent également avoir un impact sur la santé, notamment les activités industrielles, urbaines ou l'évolution des technologies.

Le Conseil recommande de mobiliser les informations statistiques pour documenter l'impact de l'environnement sur la santé des personnes, en apportant un éclairage particulier sur les inégalités socioéconomiques, territoriales et les professions les plus exposées (agriculteurs, conducteurs d'engins, ouvriers du BTP, etc.).

Le conseil encourage le rapprochement des producteurs et utilisateurs de données statistiques sur la santé humaine, la santé animale et la santé environnementale dans le cadre de la démarche internationale « une seule santé » (One Health).